

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 2 octobre 2018 à 19 h à la Place des aînés sise au 62, rue St-Jean Baptiste à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de régulariser la localisation d'une remise située à une distance de 1,00 mètre de la limite latérale du côté ouest, alors que selon l'article 9.5.1.3 du règlement de zonage URB 99-05, la marge minimale doit être de 1,20 mètre de la ligne de terrain, donc une dérogation de 0,20 mètre ;

Emplacement du lot : 236A, rue Vanier

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 octobre 2018, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Plaisance ce 11^e jour du mois de septembre 2018



Paul St-Louis

Directeur-général/Secrétaire-trésorier